

ques articles de cette édifiante confession.
“ Plus d’une fois ne prenant pour règle de mes jugemens que mes caprices , mes préjugés , mes opinions propres , mes haines ou mes affections particulières , j’ai accordé mon approbation à des ouvrages qui ne la méritoient pas , & je l’ai refusée à d’autres qui en étoient excellemment dignes. — Plus souvent encore fier de mon emploi & dans ma sottise fierté méprisant les auteurs soumis à ma censure , je n’ai respecté ni leurs personnes , ni leurs talens , ni leurs tems , qui m’auroit dû paroître si précieux , comptant pour rien de les faire voletter , & de les remettre de jour en jour , de semaine en semaine , de mois en mois , pour venir enfin m’entendre prononcer d’un ton magistral l’arrêt d’approbation ou de réprobation de leurs écrits. — Combien de fois leur ai-je fait de mauvaises difficultés , vetillant , incidentant sur des riens , les obligeant de biffer , de retrancher , & de substituer des inepties aux bonnes choses dont j’exigeois d’eux la radiation ! — Ne m’est-il pas arrivé de condamner aux ténèbres des écrits pleins de lumière & de force , par l’endroit même qui auroit dû me les faire estimer d’avantage , je veux dire , parce qu’ils pouffoient vigoureusement ce qu’on appelle les esprits forts , les philosophes du siècle , que je voulois ménager ? Quelle honte pour un ministre de la religion , un prêtre , un docteur , un censeur ecclésiastique & royal , qui auroit dû , & qui étoit obligé par état de s’opposer comme un mur